

CONVOCATIION

**à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de TéléMarécottes S.A.
dont le siège est à Salvan - Les Marécottes
qui se tiendra le samedi 31 août 2019 à 11h00
au restaurant de La Creusaz.**

Ordre du jour :

1. Contrôle des présences.
2. Désignation du secrétaire et des scrutateurs de l'assemblée.
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 août 2018.
4. Rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018 / 2019.
5. Examen des comptes de bilan, d'exploitation et de pertes et profits de l'exercice 2018 / 2019.
6. Rapport de l'organe de révision pour le même exercice.
7. Approbation du rapport annuel et de gestion.
8. Approbation des comptes annuels.
9. Décharge aux membres du conseil d'administration.
10. Nomination de l'organe de révision.
11. Divers et propositions individuelles.

Les comptes et le rapport annuel de gestion (art. 662 CO) sont à disposition des actionnaires au bureau de TéléMarécottes où ils peuvent être consultés sur rendez-vous.

Nous rappelons à nos actionnaires que depuis le 1^{er} juillet 2015, tous les détenteurs d'actions au porteur sont tenus de s'annoncer auprès de TéléMarécottes S.A., afin de s'inscrire dans le registre de ses actionnaires. Les personnes qui n'auront pas fait le nécessaire ne pourront pas participer aux assemblées générales jusqu'à leur inscription.

Pour tous renseignements et inscription, contactez notre bureau par mail à administration@telemarecottes.ch.

Salvan - Les Marécottes, juillet 2019

TéléMarécottes S.A.
Le conseil d'administration